



Separation depuis 3 ans et modalités précises

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis séparée depuis 3 ans du père de mon enfant de 6 ans. Jusqu'ici nous étions en bon terme mais je voudrai acter la garde et rédiger des horaires et des dates fixes de visite du papa. Je voudrai également fixer une pension fixe versée mensuellement et automatiquement m'évitant tout contact avec lui.

Merci de me repondre au plus vite la situation est urgente

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Vous ne pouvez de façon unilatérale fixer le droit de garde et le montant de la pension alimentaire. Le mieux serait de saisir le JAF afin de lui faire part de vos demandes, il entendra également celles du père. Le jugement rendu par le JAF aura une valeur contrairement à l'accord que vous pourriez trouver avec le père.

Cordialement